



# Police

## POUR INFORMATION

Police Locale  
Zone de Police 5288  
«Pays de Herve»  
Direction Générale

Avenue Dewandre 49  
4650 Herve  
Tél. 087 34 35 00  
Fax 087 34 36 27  
zp.paysdeherve@police.belgium.eu  
www.police-paysdeherve.be

**28 AOUT 2024**

Secrétariat

Nos références            Srt ZP-  
Votre lettre du  
Vos références

Votre correspondant  
Téléphone  
Fax  
E-mail

Consultante Chrystelle GRETRY  
087 343500  
087 343627  
Zp.paysdeherve@police.belgium.eu

Objet :        Conseil de Police du 12 septembre 2024 - Information

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux, nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour du prochain Conseil de Police de la Zone de Police « Pays de Herve » qui se tiendra le **12 septembre 2024 à 18.30 H dans la salle de réunion de la Direction de la Zone de Police, Avenue Dewandre 49 à 4650 HERVE (Local 2.2 – 2<sup>e</sup> Etage).**

L'ordre du jour est établi comme suit :

### Séance publique

1. Approbation du PV du Conseil de Police du 27 juin 2024
2. Approbation par la tutelle de Mr le Gouverneur de la Province :
  - a. Délibérations du Conseil de Police du 30 mai 2024 – Prise d'acte
  - b. Modifications budgétaires 01/2024 (Décision du Conseil de Police du 30 mai 2024) – Prise d'acte
3. Budget de la Zone de Police pour l'exercice 2024 - Modifications budgétaires 04 et 05 / 2024 – Décision
4. Mobilité 04/2024 – Recrutement de 1 (un) Cadre de Base « Agent de quartier » sous réserve d'un départ effectif par mobilité ou de vacance d'un emploi d'agent de quartier – ouverture d'emploi – Décision

### Séance à huis clos

5. Renouvellement du contrat de 1 (un) CALog contractuel Niveau B (Consultant Informatique) – Contrat à durée déterminée temps plein pour une durée de 1 (un) an à partir du 18/09/2024 - Décision

6. Renouvellement du contrat de 1 (un) CALog contractuel Niveau B (Consultant pour la Direction des Opérations – Contrat à durée déterminée temps plein pour une durée de 1 (un) an à partir du 23/10/2024 - Décision
7. Accident de travail d'un membre du personnel du 18/02/2024 – Arrêté n° 07 du 12 septembre 2024
8. Accident de travail d'un membre du personnel du 07/03/2024 – Arrêté n° 08 du 12 septembre 2024

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE

La Secrétaire,  
C.GRETRY



Le Président,  
M. DROUGUET

